



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'OISE
Arrondissement de SENLIS

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le

ID : 060-216003434-20250602-DECISION202529-AR



DÉCISION DU MAIRE N°2025/29

**Objet : REVISION DES TARIFS COMMUNAUX RELATIFS AUX
ANIMAUX APPLICABLES AU 1^{er} JUILLET 2025**

Le Maire de la Ville de Lamorlaye,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°28 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, portant délégations au Maire de Lamorlaye par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission municipale du 15 novembre 2024,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} juillet 2025, les tarifs communaux sont fixés conformément à l'état figurant en annexe de la présente décision.

Article 2 :

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délais de deux mois auprès du Tribunal Administratif – 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérécourse accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 4 :

L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Sous-Préfecture de Senlis,
- Le Service de Gestion Comptable de Senlis

Fait à Lamorlaye,
Le 02 juin 2025

Le Maire



Nicolas MOULA

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le



ID : 060-216003434-20250602-DECISION202529-AR

POLICE MUNICIPALE

Frais de Divagation, Garde et Recherche – Centrale Canine

Divagation et Circulation	Non catégorisé	135.00 €	+ 50.00 € supplémentaires / récidive
	Catégorie 1 ou 2 / Déclaré mordeur	450.00 €	+ 50.00 € supplémentaires / récidive
Garde chiens	Non catégorisé	20.00 €	
	Catégorie 1 ou 2 / Déclaré mordeur	28.00 €	
Garde chats		10.00 €	
Garde animaux divers	Grande taille	40.00 €	
	Taille moyenne	60.00 €	
Recherche / Identification		10.00 €	
Chiens non tenus en laisse / Lieux publics ou culturel / Parc du château			
Non tenu en laisse		50.00 €	
Dans un lieu public ou culturel / Parc du château		50.00 €	
Nourrissage animaux sauvages Parc du château		50.00 €	